

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 27 février 2017

DELIBERATION n°2017-08

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 février 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 17 février 2017.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

5.4. Approbation de marchés publics supérieurs à 500 000 €.

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'Université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration. Afin de ne pas ajouter un délai supplémentaire au calendrier de la commande publique, il est proposé, non pas une approbation par anticipation, mais de déléguer au Président le pouvoir de signer cinq marchés publics supérieurs à 500 000 € (Art. L. 712-3 du code de l'éducation).

Proposition de décision soumise au conseil :

Délégation de pouvoir est donnée au Président à l'effet de signer et de rendre exécutoire les cinq marchés publics suivants :

1. CERTEM : acquisition d'équipements scientifiques pour le CERTEM, AO4

L'achat concerne le lot n° 9 : Equipement d'amincissement automatique « taïko » pour plaquettes de 150mm et 200mm de diamètres. Ce matériel sera utilisé sur le site de ST Microelectronics

Estimation financière : 1 260 000 € HT

2. PPF ASB : Acquisition d'un Microscope Electronique à Transmission (MET) et de ses périphériques de préparation d'échantillons en cryo-méthodes

L'achat concerne le lot n° 1 : Microscope Electronique à Transmission, pour le Département des microscopies. Après une préparation adaptée, ce type d'instrument permet l'acquisition d'images d'échantillons biologique jusqu'à une échelle nanométrique. Il s'agit donc d'une méthode de choix pour l'analyse de complexes macromoléculaires à haute résolution. Elle permet ainsi de préciser l'architecture de bio-médicaments complexes comme des pseudo-particules virales à usage vaccinal, ou de contribuer à cartographier les épitopes d'intérêt sur ces complexes, à l'aide d'anticorps.

Estimation financière : 1 200 000 €

3. Espaces publicitaires

- Durée : 2 ans, reconductible 1 fois pour 2 ans (4 ans au total)

Il s'agit ici d'un marché à lot unique, destiné à l'ensemble des services de l'Université.

Ce marché a pour but de formaliser juridiquement l'achat d'espaces publicitaires par les services de l'Université, en conformité avec la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, c'est-à-dire en faisant appel à un mandataire qui négociera et achètera pour le compte de l'Université les espaces publicitaires.

Les prestations peuvent également, sur demande des services de l'Université, couvrir des actions de conseil en communication.

Marché conclu sans montant minimum ni montant maximum

4. Accord-cadre Traiteurs

- Durée : 1 an, renouvelable 3 fois pour 1 an (4 ans au total)

Cet accord-cadre est destiné à l'ensemble des services de l'Université. Il a pour but de répondre aux besoins des services en termes de prestation de service traiteur, mais aussi de livraison de coffrets repas et de prestation de service en collation.

L'accord-cadre est divisé en six lots :

Lot n°1	Prestation de type cocktail et/ou buffet – département d'Indre et Loire
Lot n°2	Prestation de collation – département d'Indre et Loire
Lot n°3	Prestation de coffrets repas – département d'Indre et Loire
Lot n°4	Prestation de type cocktail et/ou buffet – département du Loir et Cher
Lot n°5	Prestation de collation – département du Loir et Cher
Lot n°6	Prestation de coffrets repas – département du Loir et Cher

Accord-cadre conclu sans montant minimum ni montant maximum

5. Accord-cadre mono attributaire « Matériel d'aquaculture »

- Durée : 4 ans

Cet accord-cadre concerne la fourniture de matériel d'aquariologie et d'aquaculture à destination du laboratoire CITERES dans le cadre du projet LIFE+ « Conservation of the Giant Pearl Mussel in Europe », financé par des fonds européens (programme LIFE13 BIO/FR/110062).

Les populations de Grande Mulette (*Margaritifera auricularia*) présentes en France sont étudiées dans le but de les préserver. Cette étude passe par la reproduction artificielle en laboratoire des naïades ainsi que leur mise en élevage avant de les relâcher dans le milieu. La partie reproduction nécessite la présence d'un poisson hôte (esturgeon).

La mise en place de cet accord-cadre permettra les expérimentations, la reproduction et la mise en élevage des individus.

Accord-cadre conclu sans montant minimum ni montant maximum

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

1. CERTEM : acquisition d'équipements scientifiques pour le CERTEM, AO4

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions	4
Votes exprimés	27
Pour :	27
Contre	

2. PPF ASB : Acquisition d'un Microscope Electronique à Transmission (MET) et de ses périphériques de préparation d'échantillons en cryo-méthodes

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions	0
Votes exprimés	31
Pour :	31
Contre	

3. Espaces publicitaires

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions	1
Votes exprimés	30
Pour :	26
Contre	4

4. Accord-cadre Traiteurs

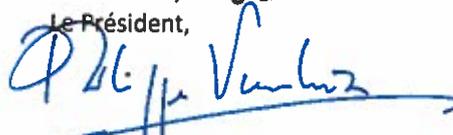
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions	0
Votes exprimés	31
Pour :	31
Contre	

5. Accord-cadre mono attributaire « Matériel d'aquaculture »

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions	0
Votes exprimés	31
Pour :	31
Contre	

Pièce jointe :
Néant

Fait à Tours, le **02 MARS 2017**
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil
d'administration, consultable au secrétariat de la
direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **03 MARS 2017**

Transmise au recteur le :

03 MARS 2017